

Affaires courantes

dégradants et, oui, ces personnes n'ont pas été traitées de façon très humaine.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de poser une question à ma collègue. J'essaierai d'être bref pour lui donner un peu de temps pour répondre. Ma question porte sur le fait que le gouvernement ne semble guère disposé à reconnaître que ces Inuit ont été déplacés justement pour des raisons de souveraineté.

Si je pose cette question à la députée, c'est que je viens, moi-même, d'une région très similaire au nord du Québec d'où ces 15 familles ont été déménagées. Mais voilà, ces 15 familles ont été réinstallées dans une région extrêmement différente de leur région originale.

Le gouvernement aurait pu envoyer ces 15 familles, par exemple, dans ma région natale du nord de l'Ontario, où le terrain, la flore, la faune et les baies à cueillir sont identiques. Ainsi, leur mode de vie aurait été moins perturbé. La députée pourrait-elle nous expliquer pourquoi le gouvernement a choisi l'Extrême-Arctique au lieu du nord de l'Ontario, où les Inuit auraient pu conserver leur mode de vie?

Mme Blondin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir soulevé ce point important. On ne peut pas expliquer pourquoi ces gens n'ont pas été dirigés vers un milieu plus favorable. En fait, il n'y a qu'une seule explication, celle que le gouvernement refuse de reconnaître. Les autochtones ont été envoyés dans l'Extrême-Arctique dans le but exprès de protéger la souveraineté du Canada dans cette région, un point c'est tout.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole aujourd'hui pour tenter de faire toute la lumière sur les événements qui ont abouti en 1953 au déménagement des familles inuit de Inukjuak à Grise Fjord.

J'aimerais faire part aux Canadiens des conclusions du rapport Hickling et tâcher de découvrir la vérité telle qu'elle subsiste quelque part dans les souvenirs et les froids documents du passé. C'est pour rechercher cette vérité que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a chargé un spécialiste de l'extérieur de procéder à une étude indépendante. Il l'a notamment chargé

de vérifier le fondement de toutes les allégations auxquelles le Comité permanent des affaires autochtones a fait écho dans son troisième rapport au Parlement. Le ministère estimait tout à fait nécessaire de faire procéder à une évaluation détaillée et impartiale de tous les faits de façon à pouvoir fournir au comité permanent une réponse objective, complète et dénuée de parti pris, comme celui-ci le réclamait.

La commission indépendante a donc entrepris son étude. En premier lieu, elle a consulté la société Makivik, un organisme créé en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 pour représenter les intérêts de tous les Inuit du nord du Québec, cette région où Inukjuak, évidemment, est situé. Avec l'assentiment de la Makivik Corporation, la société Hickling a été chargée d'effectuer cette étude.

Le directeur de projet de la société Hickling a estimé qu'il devait tout d'abord s'entretenir avec des fonctionnaires du ministère pour examiner les antécédents de ces allégations, y compris les diverses tentatives faites précédemment par Inuit Tapirisat du Canada et la Makivik Corporation, ainsi que les demandes d'indemnisation formulées alors et les réponses du ministère.

Au cours de son enquête, il a également examiné les événements qui ont abouti à la comparution des Inuit devant le Comité permanent des affaires autochtones le 19 mars 1990, le compte rendu des délibérations de ladite réunion, ainsi que la réponse provisoire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En outre, l'équipe Hickling a demandé l'aide du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour chercher dans les dossiers toutes les mentions possibles du projet de déménagement. Entre 1966 et 1970, le gouvernement fédéral a remis ces dossiers au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en même temps qu'il lui a transféré ses responsabilités.

On a publié un rapport basé sur ces diverses sources et sur une étude approfondie et détaillée. J'aimerais citer à la Chambre des extraits pertinents tirés du résumé du rapport. Je rappelle aux députés que des exemplaires du rapport complet sont disponibles au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je cite le rapport Hickling: